



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} MARS 2021

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 22 février 2021</i>	L'an deux mil vingt, le 1 ^{er} mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine sous la présidence de Monsieur Bernard MOREAU, Maire
---	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GRANDIN Gérard	MUGICA Maryse
BRETON Dominique	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
CHEVRET Pascale	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
CHRETIEN Pascal	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LIBERT Brigitte	
GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard	

Absents (5) : BRAULT Sylvie - DABOUX Bertrand - DEROUET Gilbert - DESECHALLIERS Coralie - GERARD Didier

Pouvoirs (0) :

Madame Mireille GUYOT a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal
- 2 - Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe d'assainissement
- 3 - Approbation du compte de gestion 2020 des budgets annexes des lotissements
- 4 - Compte administratif 2020 du budget principal
- 5 - Compte administratif 2020 du budget annexe d'assainissement
- 6 - Compte administratif 2020 des budgets annexes des lotissements
- 7 - Demande de nouvelle numérotation place Saint Michel à Juvigny sous Andaine
- 8 - Déficit du restaurant scolaire 2019 et 2020
- 9 - Approbation de l'acte constitutif de groupement de commande pour l'achat d'énergies, coordonné par le Te61
- 10 - Achat de mobilier pour la future mairie

Compte de gestion 2020 du budget principal

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 ;
- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Compte de gestion 2020 du budget annexe d'assainissement

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du budget annexe d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2020 ;
- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- statuant sur l'exécution du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Compte de gestion 2020 des budgets annexes des lotissements
--

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 des budgets annexes des lotissements des communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Beaulandais, Juvigny sous Andaine et Sept Forges, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- statuant sur l'exécution des budgets annexes des lotissements de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion des budgets annexes des lotissements des communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Beaulandais, Juvigny sous Andaine et Sept Forges dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

	Compte administratif 2020 du budget principal
--	--

Par 21 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2020 du budget principal présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	1 311 461,74	1 570 920,72	1 046 119,69	1 252 339,85
Résultat de l'exercice		259 458,98		206 220,16
Reports N -1	0,00	839 373,78	285 164,53	0,00
Total (1)	1 311 461,74	2 410 294,50	1 331 284,22	1 252 339,85
Résultat de clôture		1 098 832,76	78 944,37	
Restes à réaliser	0,00	0,00	953 270,00	416 369,00
Total (2)	0,00	0,00	953 270,00	416 369,00
Totaux cumulés (1)+(2)	1 311 461,75	2 410 294,50	2 284 554,22	1 668 708,85
Résultat définitif		1 098 832,76	615 845,37	
Excédent cumulé	482 987,39			
2021022	Compte administratif 2020 du budget annexe d'assainissement			

Par 21 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2020 du budget annexe d'assainissement présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	66 595,54	78 916,74	39 111,57	60 204,17
Résultat de l'exercice		12 321.20		21 092,60
Reports N -1	0,00	117 721,90	19 898,88	0,00
Total (1)	66 595,54	196 638,64	59 010,45	60 204,17
Résultat de clôture		130 043.10		1 193,72
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	66 595,54	196 638,64	59 010,45	60 204,17
Résultat définitif		130 043.10		1 193,72
Excédent cumulé	131 236.82			

	Compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais
--	--

Par 21 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00	0,00	
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture		0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif		0,00	0,00	
Excédent cumulé	0,00			

	Compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine
--	---

Par 21 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	85 705,72	85 705,72	85 705,72	114 271,80
Résultat de l'exercice		0,00		28 566,08
Reports N -1	0,00	0,00	57 135,80	0,00
Total (1)	85 705,72	85 705,72	142 841,52	114 271,80
Résultat de clôture		0,00	28 569,72	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	85 705,72	75 705,72	142 841,52	114 271,80
Résultat définitif		0,00	28 569,72	
Déficit cumulé	28 569,72			

	Compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé
--	---

Par 21 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de la Baroche sous Lucé présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	77 903,52	77 903,52	77 902,54	95 955,52
Résultat de l'exercice		0,00		18 052,98
Reports N -1	0,00	0,00	36 103,02	0,00
Total (1)	77 903,52	77 903,52	114 005,56	95 955,52
Résultat de clôture		0,00	18 050,04	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	77 903,52	77 903,52	114 005,56	95 955,52
Résultat définitif		0,00	18 050,04	
Déficit cumulé	18 050,04			

	Compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges
--	--

Par 21 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00	0,00	
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture		0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif		0,00	0,00	
Excédent cumulé	0,00			

	Demande de nouvelle numérotation place Saint Michel à Juvigny sous Andaine
--	---

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que Monsieur et Madame DUDOUIT, sont propriétaires d'un local commercial sur la place Saint Michel à Juvigny sous Andaine portant le n° 15. Ce local devant être partagé en deux parties après travaux, ceux-ci sollicitent l'autorisation de créer une nouvelle adresse ayant l'appellation : 15bis place Saint Michel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » :

- accepte le principe de créer une nouvelle adresse dénommée 15 bis Place Saint Michel,
- dit que cette nouvelle adresse ne sera opérationnelle que lorsque Monsieur et Madame DUDOUIT engageront les travaux jusqu'à leur parfaite exécution.

	Déficit du restaurant scolaire 2019 et 2020
--	--

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan financier du restaurant scolaire pour les années 2019 et 2020 :

	2019	2020
Dépenses	69 691,92 €	64 455,20 €
Recettes	40 913,51 €	25 624,80 €
Déficit	28 778,41 €	38 830,40 €

13 mois ont été encaissés sur l'exercice 2019 (décembre 2018 et année 2019). Ceci est dû au changement de trésorerie au 1er janvier 2020. En effet les comptes 2018 ont été exceptionnellement clos au début du mois de décembre, ce qui n'a pas permis de facturer les repas du restaurant scolaire sur cet exercice.

Contrairement au résultat de 2019, les recettes de 2020 s'étalent sur 12 mois et non 13 mois. De plus, les conditions sanitaires ont entraîné une baisse des recettes (confinement et parents ayant gardé leur(s) enfant(s) à la maison).

Monsieur le Maire propose de répartir les déficits constatés entre les communes de Juvigny Val d'Andaine (Beaulandais, La Baroche sous Lucé et Juvigny sous Andaine) et Perrou au prorata du nombre d'élèves ayant pris leur repas au restaurant scolaire au cours des années 2019 et 2020 :

	2019	2020
Juvigny Val d'Andaine	23 194,28 €	30 687,60 €
Perrou	5 584,14 €	8 142,80 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- prend acte du déficit du restaurant scolaire pour les années 2019 et 2020,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires à l'encaissement de la participation financière de la commune de Perrou.

	Approbation de l'acte constitutif de groupement de commande pour l'achat d'énergies, coordonné par le Territoire d'énergie Orne (Te61)
--	---

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu des articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;
Considérant qu'il est dans l'intérêt de « nom de la collectivité » d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
Considérant qu'eu égard à son expérience le Territoire d'Energie Orne (Te61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;
Considérant la délibération tarifaire du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018 relative à l'adhésion des collectivités au groupement d'achat d'énergies.

délibère :

Article 1er : Approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : Autorise le Président du Territoire d'Energie Orne (Te61), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Juvigny Val d'Andaine.

Article 4 : Donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

Article 5 : Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

	Achat de mobilier pour la future mairie
--	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire l'acquisition de mobilier pour la future mairie, à savoir :

- 60 chaises réparties dans les 6 bureaux, la salle du conseil et la salle de réunion,

- 3 bureaux et 2 fauteuils (le matériel actuel en bon état sera réutilisé),
- des tables pliantes pour la salle de conseil,
- des rayonnages pour la salle des archives.

A ce jour, 3 bureaux, 2 fauteuils et 1 caisson roulant d'occasion ont été réservés à la société DPMS de La Ferté Macé pour 1 926,00 € TTC.

Différentes sociétés vont être contactées afin d'établir des offres de prix pour le mobilier restant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » :

- accepte de faire l'acquisition du matériel énuméré,
- accepte la proposition de la société DPMS pour 1 926,00 € TTC,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget primitif.

Ouverture de crédits au budget principal

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits au budget principal avant le vote du budget primitif 2021 des dépenses suivantes d'investissement :

- **article 21538 - opération 3003** : Eclairage public de la commune déléguée de Loré pour un montant de 9 000,00 €,
- **article 21538 - opération 7001** : Eclairage public de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine pour un montant de 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 22 voix « pour » :

- autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Questions diverses

➤ Monsieur le Maire fait part des trois propositions du maître d'œuvre pour la signalétique à poser sur la façade de la nouvelle mairie :

- écriture blanche sur fond gris :



- écriture jaune sur fond gris :



- lettrage bâton blanc

Par 16 voix, le choix s'est porté sur l'écriture blanche sur fond gris (aucune voix pour l'écriture jaune sur fond gris et 6 voix pour le lettrage bâton blanc).

➤ Monsieur Henri LEROUX fait part au conseil municipal que le Te61 organise des visites de ses locaux à Valframbert au cours desquelles il sera abordé les différents systèmes de production d'énergie et d'éclairage public.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande concernant l'installation d'un skate park. Cette demande sera étudiée lors de l'élaboration du prochain budget.